



Mairie
VILLENEUVE-MINERVOIS

Extrait du Registre des **Arrêtés du Maire**
de la Commune de **VILLENEUVE-MINERVOIS**

ARRETE n° 091/2018 : **Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office à la commune sans indemnités valant classement dans le domaine public communal des voies et réseaux divers du lotissement**

Le Maire de la Commune de **VILLENEUVE-MINERVOIS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L318-3 et R 318-3,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles R 141-4 à R 141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment les articles L 334-1 et L 334-2, et R 134-3 à R 134-30.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à organiser par voie d'arrêté l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du Code de la Voirie Routière, du Code des Relations entre le Public et l'Administration et du Code de l'Urbanisme visant au transfert d'office au profit de la Commune, sans indemnité, valant classement dans le domaine public communal, des parcelles cadastrées section A 2091, A 2166, A 2167, A 2168, A 2169, A 2170, A 2171, A 2172, A 2173, A 2174, A 2175, A 2176 pour des contenances respectives de :

- 45a 93ca
- 4a 86ca
- 0a 88ca
- 17a 1ca
- 0a 92ca
- 68a 6ca
- 1a 31ca
- 5a 91ca
- 0a 20ca
- 15a 37ca
- 1a 33ca
- 0a 19ca

constituant les voies et réseaux divers du lotissement dénommé Le Clot des Condamines situé sur la commune.